

# **Analyse de la participation citoyenne autour de la gestion des déchets dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso).**

**Maimouna TRAORE**

Docteur en Anthropologie de l'université de Poitiers. Elle est membre du laboratoire ICOTEM ruralités.

[trayatana2@yahoo.fr](mailto:trayatana2@yahoo.fr)

**Résumé :** A Ouagadougou, capitale politique du Burkina Faso, l'avènement de la démocratie à partir des années 1990 a été marqué par la volonté d'impliquer les différents acteurs de la vie urbaine, notamment les citoyens dans la gestion de la cité. Cette volonté a été renforcée par la réorganisation de la filière de gestion des déchets via l'application d'un Schéma Directeur de Gestion des Déchets et l'adoption du principe du pollueur-payeur.

Malgré de telles initiatives, certains endroits de la ville de Ouagadougou continuent d'être le théâtre de décharges spontanées. Afin de comprendre pourquoi les déchets restent présents dans des endroits où « ils ne sont pas à leur place », nous nous sommes intéressée à la façon dont les citoyens participent à la prise en charge de l'espace urbain.

Sur la base de la revue de littérature et de l'analyse des données recueillies, nous avons pu constater que les difficultés liées à la gestion des déchets reposent sur des divergences de conception de la citoyenneté. Autrement dit, à Ouagadougou, la gestion des déchets pose problème parce que les logiques des décideurs/aménageurs ne coïncident pas avec les logiques d'une partie de la population.

**Mots-clés :** citoyenneté - déchets- démocratie- participation - urbain.

**Abstract:** In Ouagadougou, the political capital of Burkina Faso, the advent of democracy in the 1990s was marked by a willingness to involve the various stakeholders of urban life, including citizens in the management of the city. This desire was strengthened by the reorganization of the waste management sector through the application of a Master Plan for Waste Management and the adoption of the polluter-pays principle.

In spite of such initiatives, parts of the city of Ouagadougou are still the scene of uncontrolled dumps. To understand why the waste is still present in places where "it should not be", we decided to investigate how citizens participate in the management of urban space.

Based on the literature review and the analysis of the data collected, we found that the difficulties linked to waste management are based on conceptual differences on citizenship. In other words, in Ouagadougou, the waste management is a problem due to the fact that the thinking of decision makers and developers does not coincide with the thinking of a portion of the population.

**Keywords:** citizenship-democracy-participation-urban- waste

# **Analyse de la participation citoyenne autour de la gestion des déchets dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso).**

**Maïmouna TRAORE**

## **Introduction**

A Ouagadougou, capitale politique du Burkina Faso, l'avènement de la démocratie à partir des années 1990 a été marqué par la volonté d'impliquer les citoyens dans la gestion de la cité. Dans le domaine de la gestion des déchets, cette volonté s'est traduite par l'encouragement d'initiatives privée et associative. Il s'est agi pour les autorités publiques de mettre en place des mécanismes qui inciteraient les populations à participer à la gestion des déchets.

Malgré de telles initiatives, certains endroits de la ville de Ouagadougou continuent d'être le théâtre de décharges spontanées. Afin de comprendre pourquoi les déchets restent présents dans des endroits où « ils ne sont pas à leur place », nous nous sommes intéressée à la façon dont les citoyens participent à la prise en charge de l'espace urbain.

Parce que les acteurs n'ont pas le même rapport aux déchets, ni le même mode de gestion des déchets, nous avons voulu savoir comment les modes de gestion des déchets peuvent être révélateurs d'obstacles liés à la participation citoyenne. Notre propos vise à montrer que les modes de disposition des déchets peuvent être révélateurs du niveau d'implication des citoyens dans la gestion de l'espace urbain.

Après avoir présenté le contexte de la gestion des déchets dans la ville de Ouagadougou, nous allons présenter l'approche conceptuelle et méthodologique que nous avons utilisée. Nous terminerons par l'analyse de la participation citoyenne à la gestion des déchets et plus généralement à la gestion de la cité.

## **Contexte de la gestion des déchets ménagers : l'irruption de l'insolite**

Avec une population estimée à 1 200 000 d'habitants en 2006, soit environ 394 h/km<sup>2</sup> et plus de 300 000 tonnes de déchets produits par an, soit 800 tonnes de déchets par jour, la ville de Ouagadougou connaît des problèmes de gestion des déchets. Bien que certains ménages choisissent d'incinérer leurs déchets, de les enfouir et/ou de s'abonner auprès d'associations ou d'opérateurs privés pour la précollecte, la gestion des déchets continue de poser problème. A Ouagadougou ces difficultés se caractérisent par la présence de tas de déchets au sol dans

certaines cours d'habitation et dans les administrations publiques de l'État, dans les rues, dans les espaces vides, sur les parcelles non mises en valeur, au milieu des voies, dans les cimetières et aux abords des marchés. Hormis le cas des administrations, la plupart de ces dépotoirs sont localisés dans les quartiers périphériques et dans les quartiers populaires du centre-ville. Les eaux usées sont également déversées à ciel ouvert et dans les caniveaux parce qu'il n'est pas rare de voir les équipements destinés au drainage des eaux pluviales transformés en tout-à-l'égout et en vide-ordures par certains citoyens. Dans une interview, le Directeur Général de la propreté urbaine de la ville de Ouagadougou s'en est pris aux comportements des Ouagalais : « *ce qui bouche les caniveaux, c'est l'incivisme des Ouagalais...* » A la question de savoir pourquoi la mairie cure chaque année les caniveaux, il répond :

*« Votre question est très pertinente et va me permettre de donner les raisons qui nous amènent chaque année à faire ces opérations. Nous n'allons pas avoir peur des mots, il s'agit premièrement de l'incivisme des populations. Il y a des habitants de la ville qui ont transformé un certain nombre de nos caniveaux en dépotoirs d'ordures. Tous les produits des nettoyages des concessions, des devantures, des intérieurs des boutiques et des kiosques sont immédiatement déversés dans les caniveaux. Il y a ceux également qui y jettent des déchets collectés auprès des ménages. Il y a un certain nombre d'associations qui procèdent à la collecte des déchets solides de la ville et qui malgré la disponibilité et l'existence des centres de collecte aménagés par la commune pour recevoir ces déchets, déversent le produit des collectes dans les caniveaux. Pire, il y a certains qui le font non seulement pour les déchets solides, mais également les liquides dont je viens de parler avec les eaux usées, etc. Il y a des gens qui vont même jusqu'à construire des boutiques, des hangars, des kiosques, etc. sur les caniveaux. » (L'opinion n ° 516 du 29 août au 04 septembre 2007).*

Cependant, ces actes de détournement des infrastructures publiques d'assainissement vers d'autres usages, ne suffisent pas à expliquer la nécessité de curer les caniveaux. Il faut tenir compte du niveau de développement des infrastructures urbaines et de leurs qualités. D'abord, le nombre de caniveaux disponibles pour le drainage des eaux pluviales est insuffisant.

Ensuite, la proportion de caniveaux à ciel ouvert est importante. Les voies qui bordent la plupart d'entre eux sont terreuses et argileuses. Le vent et la pluie ont vite fait d'y acheminer toutes les matières inertes. Il en va de même de la terre issue du lessivage par la pluie des murs construits avec des matériaux de basse qualité. Ces situations contribuent également à boucher les caniveaux. Par ailleurs, les erreurs de conception font que certains caniveaux ne peuvent

pratiquement pas être curés parce qu'ils sont inaccessibles<sup>1</sup> avec les équipements dont disposent les ouvriers.

Pour trouver une solution à ces différents maux, les médias tentent d'apporter leur contribution à la gestion urbaine. A travers la presse audio-visuelle et écrite, ils lancent des appels au « civisme » et au sens de la responsabilité respectivement aux populations et aux autorités municipales et gouvernementales. A l'approche de la saison des pluies, les questions d'hygiène et d'assainissement sont abordées de façon récurrente par la presse écrite parce que durant cette période, les voies de communication sont souvent envahies par des eaux stagnantes et des déchets de toutes sortes : vieux vêtements, matières plastiques, matières fécales... C'est aussi la période pendant laquelle sévissent le paludisme et les dysenteries amibiennes, parce que les conditions climatiques et l'état du milieu (nids de poules et autres crevasses...) contribuent à la prolifération des germes vecteurs de ces maladies. Parfois ces médias sont sollicités par les habitants de certains secteurs qui expriment leur exaspération face aux tas d'ordures qui envahissent leur cadre de vie<sup>2</sup>.

En dépit de ces multiples interventions, les décharges spontanées demeurent. Là où les bacs à ordures sont disposés par la municipalité, leurs alentours offrent un spectacle presque semblable à celui des décharges spontanées : les ordures traînent sur le sol, les bacs sont pris d'assaut par les animaux en divagation, etc. Pour y remédier, un Centre d'Enfouissement Technique (CET) a été inauguré le 7 février 2005. Deux mois plus tard, a débuté l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CVTD), ex-CET. Cette infrastructure est un pilier essentiel de la réorganisation de la gestion des déchets. Avec ce nouveau dispositif, il s'agit de faire de Ouagadougou une « ville propre ». Selon les autorités municipales, un tel objectif ne peut être atteint que si la population s'implique<sup>3</sup>. Autrement dit, il faut que les logiques des

<sup>1</sup> Les difficultés ne manquent pas dans ce genre de travail. Certains endroits sont inaccessibles. Il s'agit notamment des ponts sous lesquels il est difficile de curer. « Nous utilisons des râteaux de 4 à 5 m pour essayer, je dis bien essayer de sortir les ordures mais je vous avoue que ce n'est pas facile et c'est souvent ces endroits qui nous font perdre du temps », laisse entendre Abdoulaye Niampa, chef de la section opérant sur l'avenue Boumedienne. (L'Opinion n° 516 du 29 août au 4 septembre 2007).

<sup>2</sup> Dans la rubrique "Ombres et lumières" du quotidien d'information « Le Pays », dans une lettre ouverte, un résident du secteur n° 28 interpelle le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, au sujet de la décharge Guing guitare-Tanga : « ...La décharge énorme est le réceptacle de déchets de toutes origines (ménagères, septiques, etc.) déversées quotidiennement par des charrettes de ramassage, et même des camions... Monsieur le Ministre, outre la détérioration du cadre de vie des habitants, ce qui rend la situation inacceptable, c'est que cette décharge à ciel ouvert menace la santé de milliers de citoyens en ce qu'elle est pratiquement entourée de lieux à haute concentration humaine que sont un collège (Marie Curie), une école franco-arabe, une fontaine publique, une église (Saint-Michel), un marché, et un peu loin, l'hôpital pédiatrique... Monsieur le Ministre, c'en est de trop. Il faut faire quelque chose... » (Le Pays, n° 3258 du 24 novembre 2004).

<sup>3</sup> « Je vous invite à avoir des gestes propres en organisant à l'échelle des ménages, une pré-collecte appropriée des déchets et à souscrire massivement au service d'enlèvement offert par les douze pré-collecteurs agréés par la

décideurs/aménageurs et celles des populations coïncident. Pourtant, la gestion des déchets ménagers attire l'attention parce qu'elle repose sur une variété de pratiques.

D'abord, l'intervention de la municipalité se concentre au centre-ville, essentiellement dans l'arrondissement de Baskuy, où l'on retrouve la plupart des services administratifs et commerciaux.

Ensuite, par rapport aux modes d'irruption des déchets dans l'espace public, il est assez frappant de constater la persistance de certaines pratiques. Ce sont souvent les enfants qui portent les ordures vers les bacs à ordures. Il y a une quarantaine d'années déjà, Dao constatait que :

« Généralement, après le nettoyage de la maison, ce sont les enfants qui sont chargés d'aller déverser les ordures dans les rues. Au lieu d'arriver à l'endroit indiqué, ils déversent souvent les déchets sur la chaussée sans avoir à cœur qu'ils salissent encore les lieux. Même s'ils voulaient s'acquitter correctement de leur mission, le récipient est en général très haut pour qu'ils puissent l'atteindre. » (1972, p. 151).

Une autre pratique qui s'inscrit dans la continuité est celle de l'agriculture urbaine. Nonobstant les interdictions par arrêtés municipaux, ces pratiques se maintiennent. A ce propos, O. Dao (1972, p. 149) soulignait également que : « malgré les appels énergiques, les mises en garde contre de telles pratiques, il semble que certaines personnes restent sourdes. Un contrôle rigoureux est nécessaire si l'on veut diminuer les moustiques dans la capitale. » A ce jour, pendant la saison pluvieuse, les services municipaux continuent de faire des descentes sur le terrain afin de détruire ces champs qui représentent des dangers sanitaires et sécuritaires pour la population. On peut également citer l'exemple de la transformation des abords des habitations et les alentours des bacs à ordures en aires de défécation par les enfants.

Partant de l'état des lieux que nous venons de dresser, nous avons tenté de comprendre en quoi la gestion des déchets peut permettre d'analyser la participation des citoyens à la gestion de la ville de Ouagadougou.

## **Approche conceptuelle et méthodologique de la gestion des déchets**

---

collectivité... » Propos de Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou, lors de l'inauguration du CET (in *Sidwaya* du 8 février 2005).

Dans sa définition la plus sommaire, le déchet c'est tout objet dont le détenteur se débarrasse ou destine à l'abandon parce qu'il a perdu sa valeur. Suivant cette acceptation, H-P. Jeudy considère que : « le déchet fait figure de saleté parce qu'il n'appartient à personne. Il est sans territoire propre » (Jeudy, 1991, p.105). Cet état est donc synonyme d'anonymat, de banalité, de mort, de déclasserment. Pourtant, même dans cet état, M. Pierre montre que les perceptions relatives aux déchets mettent en jeu de l'identité :

« Car si le déchet mobilise les affects suscitant chez certains des refus de paroles autant qu'il déclenche une logorrhée chez d'autres, c'est qu'il a partie liée avec la construction identitaire. Et ce n'est pas sans raison que le champ sémantique du déchet fournit une insatiable batterie au registre injurieux : les noms des déchets nous accablent. Qu'est-ce qui explique cette forte valence du déchet, sinon le fait que le déchet mette en jeu des identités ? » (Pierre, 2002, p. 12)

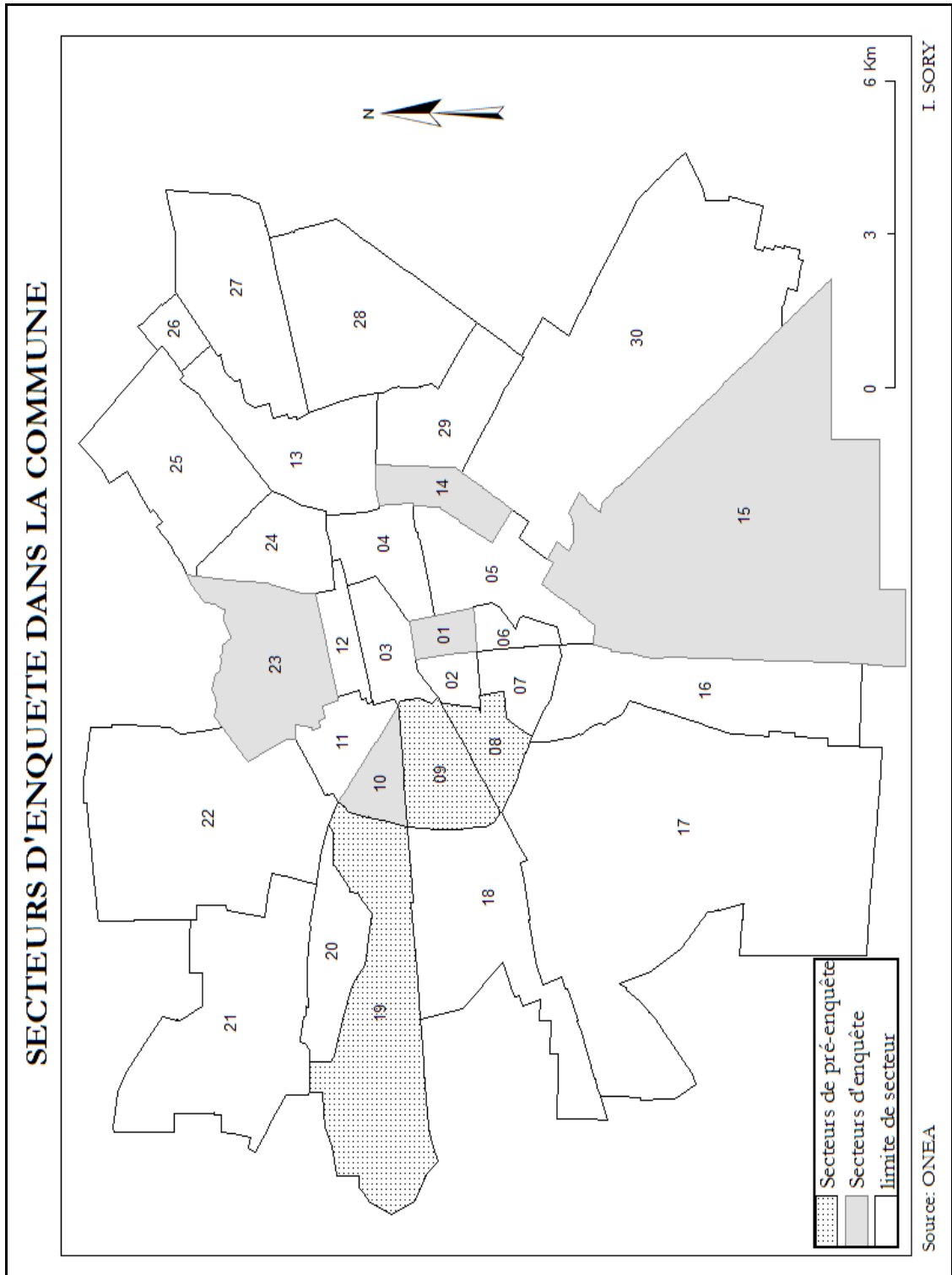
C'est dire que les déchets sont des marqueurs identitaires. Même déchus et sans propriétaires, les déchets peuvent permettre de remonter à leurs « sources ».

Nous avons donc choisi d'utiliser le déchet comme porte d'entrée pour analyser les rapports sociaux et les modes d'appropriation de l'espace urbain ainsi que les formes d'exclusion (distinction, hiérarchisation et stigmatisation) traduisant des logiques de recomposition identitaire. Si le glissement vers des jugements de valeur est permanent dès lors qu'il est question de déchets, en tentant d'aller au-delà de cette première impression, il est possible de mettre au jour les identités attribuées, revendiquées et/ou déniées par les acteurs de la vie urbaine.

Les données qui sont utilisées pour cette communication proviennent d'une enquête socio-anthropologique que nous avons effectuée dans le cadre d'une recherche doctorale. Notre zone d'investigation a couvert cinq secteurs (Cf. Carte de localisation des secteurs d'enquête) de la ville de Ouagadougou (les secteurs 1, 10, 14, 15 et 23) qui ont été choisis en fonction de leur emplacement par rapport au centre de la ville (le secteur central : 1 ; les secteurs intermédiaires : 10 et 14 et les secteurs périphériques : 15 et 23), du type d'infrastructures dont ils disposent pour le dépôt des déchets ménagers et des types d'activités qui les caractérisent. Nous n'avons pas tenu compte des catégories socioprofessionnelles dans notre échantillonnage. Le critère ethnique a été retenu afin de refléter au mieux la diversité ethnique et culturelle des habitants de la ville de Ouagadougou. Toutefois dans cette communication, nous avons opté de ne pas mettre en exergue la dimension ethnique de l'identité.

Pour le recueil des données, nous avons privilégié deux types d'observation : l'observation directe et l'observation indirecte. Ces observations ont révélé que les déchets font l'objet d'une gestion partagée. Nous avons utilisé l'analyse de contenu thématique pour le traitement et l'exploitation des données produites.

# Carte de localisation des secteurs d'enquête



## **La gestion urbaine partagée des déchets**

Pour reprendre l'expression de S. Jaglin, il est possible de parler de « gestion urbaine partagée » (1995) en matière de gestion des déchets ménagers à Ouagadougou. En effet, depuis quelques années, outre les pouvoirs publics et certaines institutions, des usagers organisés en associations ou en services privés tentent de venir à bout des décharges sauvages en s'investissant dans l'enlèvement des ordures auprès des ménages et dans les espaces publics. Plusieurs types d'acteurs, aux structures et modes de fonctionnement différents, se partagent le marché des déchets ménagers à Ouagadougou. Il s'agit de la municipalité, d'associations, d'opérateurs privés et de particuliers.

La commune de Ouagadougou intervient dans la gestion des déchets à travers la direction de la propreté qui a été créée en mai 2001. Cette direction est composée de trois services dont celui du nettoyage et de la collecte qui assure le balayage des voies et des rues, l'enlèvement d'ordures telles que les tas au sol et les déchets encombrants. Ce service fonctionne grâce à des équipes composées de cantonniers, de chauffeurs et de la brigade verte<sup>4</sup>.

Pour pallier les carences de l'action municipale en matière de gestion des déchets dans les différents arrondissements et secteurs de la ville, des entreprises et des associations<sup>5</sup> s'investissent depuis une vingtaine d'années dans la gestion des déchets, notamment dans la précollecte des déchets auprès des ménages. Elles tentent de résorber par la même occasion les problèmes de chômage et de lutter contre la pauvreté. Pour optimiser les modes d'intervention de ces différents acteurs, une nouvelle organisation de la filière de gestion des déchets a été mise en place en 2005.

### **La nouvelle organisation et ses limites : le principe du pollueur-payeur**

L'optimisation des modes de gestion des déchets est passée par la mise en œuvre d'un Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD). Ce schéma propose une organisation comprenant trois grandes étapes que sont : la précollecte, le transport et le traitement des déchets. Cette dernière étape consiste en la valorisation (fabrication de compost et recyclage des matières plastiques) et l'enfouissement des déchets.

---

<sup>4</sup> La Brigade verte est composée à 98 % composée de femmes, reconnaissables par les blouses vertes qu'elles portent. Cette brigade s'occupe, deux fois par semaine, le lundi et le jeudi du balayage des principales voies de communications des cinq arrondissements de la ville de Ouagadougou.

<sup>5</sup> Pour leur permettre de mieux organiser leurs activités, les associations sont parfois encadrées par des institutions régionales comme le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement.



Dans le cadre de cette nouvelle organisation, les opérateurs privés et les associations désormais organisés en Petites et Moyennes Entreprises et en Groupements d'Intérêts Economiques sont chargés pour une durée de cinq ans de la précollecte et d'une partie du transport des déchets vers le Centre de Valorisation et de Traitement des Déchets. La municipalité par le biais de la direction de la propreté assure le suivi et le contrôle des tâches exécutées par les opérateurs. Le SDGD doit permettre à la commune de s'investir plus dans d'autres domaines tels que la santé, l'éducation. En outre, il doit permettre de définir clairement le champ d'action de chaque opérateur, évitant ainsi la présence d'une multitude d'intervenants dans une même zone.

Pour ce qui concerne les populations, il a été institué le principe du pollueur-payeur. Désormais, pour l'enlèvement des ordures, chaque ménage doit s'abonner auprès d'un adjudicataire du marché de la précollecte. Comme le souligne le Maire de la ville de Ouagadougou :

*« Avant, c'est, on s'attendait à ce que la mairie amène des grosses poubelles là, posées dans le quartier, chacun va, les porte...Même quand ton enfant a fait caca, tu vas, tu verses là-bas. Voilà ! L'incivisme caractérisé. Maintenant, dans le Schéma Directeur, eh, que nous avons élaboré, tout ça, ça change. On interpelle les gens. Chacun, chaque ménage à avoir sa poubelle, et à conclure avec les petites sociétés donc de ramassage-là. Voilà ! »*

Pour les autorités, le fait de vivre en ville a un coût que le citoyen potentiel doit être prêt à supporter aussi bien en termes d'investissements financiers que comportementaux, notamment pour garantir la propreté urbaine. En d'autres termes, il s'agit d'une culture urbaine qui ne semble pas acquise par de nombreux ouagalais comme le fait remarquer un journaliste du quotidien Sidwaya en ces termes :

*« Mais que vaut une agglomération ultramoderne et des villes où tout est "maîtrisé" si leurs habitants se comportent comme des "broussards" ou des "zombies" qui se sont trompés de chemin ? A Ouagadougou, ville capitale, les exemples déshonorants ou parfois révoltants ne manquent pas. Si ce ne sont pas des charretiers qui utilisent la traction humaine ou asine qui rendent la circulation difficile, c'est une bande de motocyclistes qui occupent la voie anarchiquement, devisant, sans se soucier des autres usagers. Dans cette période de pluie, des automobilistes "éclaboussent" des motocyclistes sans la moindre excuse. De nombreux "sans-gêne" se mouchent ou crachent sans sourciller en pleine chaussée. Dans les quartiers, les rares caniveaux existants sont souvent transformés en dépotoirs d'ordures. Et comble de scandale, des caniveaux par le fait de citoyens sans scrupules sont directement reliés à des ... latrines qui elles-mêmes, sont*

vidées nuitamment. Des cas d'incivismes de ce genre... Ils ne sont pas l'apanage des habitants des quartiers pauvres ou périphériques, car dans des endroits futuristes de la capitale comme "Ouaga 2000", des gosses dits de riches se font rois (?) de la route en pratiquant des scènes qui frôlent la mort (pour eux et pour les autres usagers) comme s'ils en avaient marre de vivre. » (Sidwaya n ° 5969 du 9 août 2007).

La situation ainsi dépeinte met en exergue l'idée que les équipements urbains ne suffisent pas pour fonder une identité urbaine. Encore faut-il que les destinataires de ces infrastructures aient une lecture similaire de l'espace urbain. Ce qui est loin d'être le cas.

Parmi les autres obstacles à la mise en application de ce principe, certains citadins n'ont pas les moyens financiers pour s'acquitter des frais d'abonnement à un service de précollecte qui varient entre 500 et 2500 francs CFA par mois (respectivement 76 centimes et 3,8 euros). Dans ce cas de figure, ce qui est perçu comme de l'incivisme n'est que le reflet de leurs conditions de vie difficiles. En effet, comme le souligne J-M. Ela :

« La plupart des immigrés vivent dans des conditions trop précaires pour s'enraciner vraiment en ville et en assumer toute la mentalité. Le domestique, l'artisan, le petit commerçant, ou le chômeur éprouvent-ils le sentiment d'être chez eux dans les baraques sordides où ils ne peuvent survivre qu'avec des ressources modestes ? Ne sont-ils pas trop occupés par la lutte pour leur propre subsistance pour s'acclimater à la vie urbaine et s'intéresser à leur environnement ? Les conditions de vie d'une population flottante ne contribuent pas à créer un véritable " esprit citadin. » (Ela, 1983, pp. 69-70)

Quand bien même ils ont les ressources, il y en a qui ne sont pas prêts à payer une redevance pour l'évacuation de leur déchet. Ils attendent tout de l'action publique. Ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer pour se faire débarrasser de ce qui n'a plus de valeur. Pour eux, la « bonne organisation » en matière de gestion déchets, serait celle qui assure un service gratuit. Ce qui contredit le principe même du pollueur-payeur. Pour eux, l'État doit tout prendre en charge quand bien même il a montré ses limites à assumer ses responsabilités. Comme le reconnaît le Maire : « ... *Mais, donc, euh, il y a des gens qui sont réfractaires, qui disent bon benh, écoutez, "si la mairie ne peut pas amener des poubelles dans le quartier nous, on va se servir des caniveaux"* ». Ceux qui persistent dans cette voie estiment que c'est : « *la mairie qui doit s'en occuper (de la gestion des déchets et de la salubrité des rues)* ». Ils précisent également que les agents municipaux et les élus : « *ne sont pas là pour le nom ! Ce sont eux qui doivent s'atteler à rendre la ville plus saine. C'est leur devoir.* » Préciser que les autorités « ne sont pas là pour le nom » signifie que la gestion de l'espace public doit être de façon quasi exclusive du ressort des autorités municipales et des élus. Ces propos révèlent également une certaine libération de la parole qui sert à dénoncer ce qui est considéré comme des

« manquements » de la part des autorités. Cette liberté de ton était quasiment inconcevable durant la période coloniale ou sous la révolution du 4 août 1983. Au-delà, de ces aspects, ces propos révèlent la persistance d'une conception topocentrique de l'espace.

En reprenant les travaux de l'américain P. Bohannan<sup>6</sup>, E. Le Roy a montré qu'en Afrique la représentation de l'espace est topocentrique. Bouju et Ouattara (2002) ont mis en exergue cette conception dans la gestion des déchets à Bobo-Dioulasso (ville située dans l'Ouest du Burkina Faso) en montrant que l'espace public est considéré comme un espace de rejet. La conception topocentrique de l'espace entraîne une césure entre l'espace socialisé, intérieur et privé, et l'espace extérieur, sauvage qui est conçu comme un espace appropriable. La finalité de ce mode d'organisation de l'espace étant de réduire les risques de souillure et de corruption. Transposée dans le cadre urbain, une telle conception entre en contradiction avec l'organisation spatiale géométrique des villes modernes héritée de la colonisation parce que certains citadins vivent en ville avec un habitus rural.

La conception topocentrique explique aussi pourquoi très peu de citadins s'estiment responsables de l'entretien de l'espace public. Pour eux, ce sont aux dirigeants du pays qu'incombe la prise en charge de l'espace public. C'est ce que pense K M, un homme sans emploi qui habite au secteur 15 : « *Il y a des ministres et des députés ici. Ce sont eux qui devraient s'en charger. C'est eux les hommes du pays. Ils ne doivent pas laisser leur quartier sale comme ça. Ils devraient même en avoir honte.* » C'est donc l'idée qu'en tant que représentants du pays, ces dirigeants doivent veiller à assainir leur cadre de vie. Parce que la saleté stigmatise l'espace et ses occupants, ceux qui vivent dans un cadre assaini sont, d'une façon ou d'une autre, éclaboussés par l'insalubrité environnante.

Ces considérations mettent en exergue le fait que l'entretien de l'espace public n'engage que très peu de citadins ou dans tous les cas, pas comme le veulent les autorités municipales en l'occurrence. Si elles relèvent de la conception topocentrique de l'espace, elles mettent également en lumière les modalités de la gestion du pouvoir en Afrique. Depuis l'avènement de la 4<sup>ème</sup> République, la plupart des candidats se font élire sur la base de promesses électorales qui portent généralement sur la mise à la disposition des populations d'équipements permettant d'améliorer leur qualité de vie. Cependant, après les élections, ces derniers deviennent introuvables parce qu'ils ont vite fait d'oublier leurs promesses ou qu'ils n'arrivent pas à les satisfaire compte tenu du manque de ressources pour les mettre en œuvre. Quelles que soient les raisons qui les plongent dans l'inertie, leurs attitudes sont interprétées par leurs électeurs comme un abandon qui finit par créer et/ou renforcer une « désaffiliation » qui peut se traduire par la salissure volontaire de l'espace public. Cette désaffiliation est également renforcée par le fait que les autorités sont

---

<sup>6</sup> Paul Bohannan, "Land, Tenure and Land-Tenure", *African Agrarian System*, Oxford, Oxford University Press, 1963, p.106, (cité par Leroy)

parfois perçues comme étant au service des plus nantis qui habitent dans les quartiers résidentiels où les charges d'ordures sont quasiment invisibles.

Compte tenu de la persistance d'une conception topocentrique de l'espace, nous avons tenté de comprendre comment les citoyens que nous avons rencontré définissent la conscience citoyenne et la mettent en pratique au quotidien.

### **Les perceptions de la conscience citoyenne**

Avant de présenter les perceptions de la citoyenneté, il convient de s'intéresser au contenu de cette notion de conscience citoyenne. Née dans le sillage du processus de décentralisation que connaît le Burkina Faso depuis les années 1990, cette notion, essentiellement utilisée par les acteurs institutionnels vise à impliquer davantage les citoyens dans la gestion de la cité.

C. Neveu définit la citoyenneté comme « un mode d'appartenance en rupture avec les autres » (1997, p. 69). Que recouvre cette notion et particulièrement celle de conscience citoyenne pour les habitants de Ouagadougou que nous avons interrogés ?

Pour CL, cultivateur vivant au secteur 23, la conscience citoyenne renvoie à l'idée du respect des règles de vie en société et doit se traduire par la participation du citoyen aux travaux d'intérêt commun :

*« C'est la pensée qu'on doit avoir vis-à-vis de la société. Quand on vit avec des gens, ce n'est pas comme si on vit avec des moutons. Il doit y avoir une harmonie dans cette vie. On ne doit pas faire ce qu'on veut, mais ce qui ne dérange pas la société. Par exemple si tu es dans un quartier, il ne faut pas s'attendre à ce que tous les autres seulement fassent les travaux qui concernent tout le quartier. Il faut participer. On doit s'entraider pour avoir un quartier vivable »* (CL un cultivateur qui réside au secteur 23)

Pour DI, la conscience citoyenne implique de ne pas tout attendre des autorités et de veiller à la propreté urbaine :

*« Chacun doit prendre conscience et s'investir pour la bonne marche de la société. Par exemple, on sait que la société rejette le sale tout homme doit s'efforcer à être propre. Si on sait déjà ce qu'il faut faire, il ne faut pas attendre qu'on vienne nous dire de le faire »* (DI, un résident du secteur 23)

En ce qui concerne KM du secteur 10, la conscience citoyenne doit transcender les différences sociales. Elle implique de savoir prendre le « bon exemple » sur les autres :

*« La conscience citoyenne, c'est la prise de conscience de l'impact de nos faits et gestes sur notre milieu de vie, notre environnement. Elle implique une participation de tous les citoyens et de toutes les couches sociales à son amélioration. Dans le cadre de votre recherche, je pense que la gestion des déchets n'est pas*

*l'affaire d'une personne mais de tous. Tout le monde doit s'impliquer : les chefs de ménage, le citoyen lambda, les municipalités, les chefs de quartier les responsables de la santé. Dans le voisinage, on pourrait prendre exemple sur celui qui gère bien ses déchets, faire assurer un enlèvement de ses déchets de façon régulière, faire des fosses septiques...* » (KM, un résident du secteur 10).

Pour OSF, du secteur 14, la conscience citoyenne vise à maintenir l'ordre social : « *La conscience citoyenne renvoie au respect des règles établies par la société. Cela permet de maintenir l'ordre dans la société.* »

A travers ces réponses, il ressort que nos interlocuteurs ont conscience que la vie en société est faite de règles et de normes que tout un chacun se doit de suivre comme principe directeur de son comportement, notamment dans la gestion de l'espace public. Les définitions données font davantage référence à l'identité valorisée. Elles expriment ce que devrait être la posture citoyenne, du « bon citoyen ».

Toutefois, l'examen des pratiques montre que les acteurs locaux ont des rapports particuliers aux espaces situés à l'extérieur de leurs cours d'habitation : rue, voisinage, marché, caniveaux, etc.

### **Les «réalités» de la conscience citoyenne**

Les pratiques quotidiennes démentent la « réalité » d'une conception de l'espace public comme bien collectif comme le souligne SIS, une résidente du secteur 1 : « *Par rapport à la gestion des déchets, la conscience citoyenne implique que tout le monde entretienne son cadre de vie. Mais tout le monde n'agit pas de la sorte* ». En effet, les pratiques des acteurs montrent que le fossé est large entre la connaissance d'un principe, d'une norme et son application dans la vie quotidienne. Les modes de disposition des déchets ménagers dans l'espace public sont le signe d'un désordre urbain si l'on se place du côté de la loi. Au niveau des citadins, bien que certains d'entre eux sachent ce qu'ils doivent faire, ils n'ont pas la latitude d'exprimer en public leur point de vue sur la question, car leur conception de l'espace et du bien public n'est pas une conception partagée par leur entourage. Et parfois, ce sont leurs stratégies de survie, leurs pratiques qui révèlent certains aspects de ces contradictions. En fait, par rapport à l'espace public, ce sont plus les intérêts personnels et privés qui sont défendus (le droit d'usage).

Durant la révolution, il y avait une gestion dirigiste de l'espace public, et avant cette période, pendant la colonisation, c'est le service d'hygiène qui s'en occupait avec le concours des gardes sanitaires. La crainte inspirée par ces derniers avait un caractère coercitif sur le

comportement des populations. Les personnes de cette génération se souviennent de cette période de la colonisation comme étant une époque où régnaient un certain ordre et une propreté urbaine (Cf. Bouju et Ouattara, 2002).

Par contre à l'heure actuelle, les choses sont différentes. Il y en a qui comprennent que la municipalité ne puisse pas satisfaire tout le monde en matière de propreté urbaine parce que ses moyens sont limités et la ville est grande.

*« Moi je trouve qu'ils travaillent bien et selon leurs moyens. La ville est grande. Eux aussi, ils font ce qu'ils peuvent. On ne doit pas trop leur en vouloir. Etant donné qu'ils font déjà quelque chose pour cela, c'est bien. »* (HO, commerçant au secteur 23).

D'autres personnes, par contre, sont très sévères dans leur jugement en ce qui concerne la gestion de l'espace public et n'hésitent pas à dire que la saleté est la chose la mieux partagée à Ouagadougou. Elles tiennent les autorités municipales responsables de cette situation. C'est l'exemple d'OSL, un nostalgique de la période révolutionnaire :

*« En matière de gestion des déchets je peux dire que c'est une question de volonté. Tu sais à Ouaga, la saleté est la chose la mieux partagée. Les eaux usées qui stagnent partout. Avant que l'insalubrité ne soit un problème de société, c'est une question de volonté politique... Pendant la Révolution, c'était l'ordre. Les espaces où les cadres de vie sont acceptables, c'est Kwamé Nkrumah, la Rotonde, Koulouba, Ouaga 2000. Le caniveau que tu vois à côté, nous l'avons réclamé en vain à la mairie. Mais je te dis que ce n'est qu'en 2004 que nous l'avons obtenu »* (OSL, résident du secteur 14, 1200 logements).

Selon le raisonnement de OSL, la mairie et les autorités actuelles n'auraient pas encore réussi à imposer l'ordre qui régnait auparavant parce qu'elles n'en font pas une priorité. Si la propreté urbaine de la période révolutionnaire était la conséquence d'une action élevée au rang des priorités, elle était aussi la conséquence d'une obligation à laquelle les populations devaient se soumettre pour faire régner l'ordre. Par des mesures dissuasives et coercitives, l'ordre et la propreté urbaine avaient été imposés.

De nos jours, c'est plus l'adhésion volontaire qui est sollicitée sans que les mécanismes susceptibles de l'activer ne soient suffisamment pris en compte. Les politiques en appellent à une conscience citoyenne qui n'existe guère puisqu'une grande majorité des citoyens continue d'être enfermée et de s'enfermer dans des identités de groupe.

Ainsi, au sujet de la probable extension du Projet de la Zone d'Activités Commerciales et Administratives<sup>7</sup> (ZACA) dont la zone d'emprise touche des secteurs qui ont été détruits à cause de leur insalubrité, voici ce que nous explique ZD, un résident du secteur 1 :

*« Ça ne doit pas venir. Ça ne devrait même pas venir puisqu'en fait, nous ici même, nous sommes les soldats du Mogho Naba. Donc, c'est le Mogho Naba qui nous protège. Nous ici que tu vois là, nous nous sommes les soldats du Mogho Naba...le sens même c'est que dans la cour du Mogho Naba, quelqu'un ne décède pas là-bas. Si la personne est musulmane, c'est à nous qu'on vient donner. Si la personne est chrétienne, on donne ça dans l'autre six-mètre là. Parce que là-bas, il y a beaucoup de chrétiens »* (ZD, un résident du secteur 1)

Bien que ce projet et ses probables extensions soient l'émanation de l'État, ZD pense que son cadre de vie n'est pas menacé parce qu'il est protégé par le Mogho Naba. Le groupe dont il se réclame (soldat d'un chef traditionnel), l'appartenance qu'il revendique et qu'il présente comme le bouclier contre un éventuel déguerpissement montre qu'il ne se reconnaît pas dans l'identité collective que représente l'Etat et dont l'appartenance s'exprime par la conscience citoyenne. C'est ce que rappelle Van Gusteren :

*« La citoyenneté concerne ce refus de croire, de dire non, d'entrer et de sortir des identités sans être piégés en elles. En ce sens, la citoyenneté est un rôle spécial, et non juste une identité parmi d'autres. C'est comme si elle remplissait une fonction de liaison (*overarching*) et de médiation dans le trafic entre identités. »* (Van Gusteren, cité par Neveu, 1997, p. 83).

Pour l'heure, à Ouagadougou, les référents que la plupart des citoyens évoquent montrent que la citoyenneté est en construction aussi bien pour les politiques qui la sollicitent – mais qui assez souvent s'enferment dans des actions partisanses – que pour les populations qu'ils veulent voir montrer leur pleine filiation à la cité.

## Conclusion

Notre réflexion a posé plus généralement le problème de l'interprétation de la démocratie. La société burkinabè en général et ouagalaise en particulier est en pleine mutation politique.

---

<sup>7</sup> Le projet ZACA est une extension de deux projets du Conseil National de la Révolution datant de 1985. Il avait conduit à la construction de la cité ANIV A et à la restructuration de la zone commerciale.

Cependant, les changements qui la traversent ne sont pas toujours accompagnés de transition ni de moyens adéquats pour que chacun situe ses responsabilités et joue pleinement son rôle. C'est ce qui explique la variété des pratiques et des niveaux de participation à la gestion des déchets. Si certains citoyens adhèrent au principe du pollueur-payeur, d'autres évoquent les difficultés d'ordre économique pour justifier le fait qu'ils ne puissent pas tenir compte. D'autres, enfin refusent délibérément de payer pour ce qui ne vaut plus rien car c'est à la municipalité qu'incombe la gestion des déchets.

En matière de propreté urbaine, nous avons pu relever que la parole libérée dans le cadre du processus démocratique sert davantage, dans les milieux populaires, à pointer l'incapacité des pouvoirs publics – et particulièrement de la municipalité – qu'à rendre la ville propre pour tous. Elle sert également à stigmatiser le comportement des autres – « l'enfer des déchets, c'est l'autre » – et non à faire une autocritique de ses propres conceptions et rapports à l'espace urbain.

Malgré la persistance de pratiques qui apparaissent comme contraires à l'établissement d'un ordre spatial et urbain, une gestion des déchets répondant aux attentes des planificateurs de l'espace urbain s'esquisse. Parallèlement, les populations qui sont cataloguées comme étant réfractaires à l'établissement d'un ordre urbain ont bien conscience que leurs représentations et leurs pratiques sont de plus en plus décriées parce qu'elles entrent en contradiction avec d'autres systèmes de valeurs. Toutefois, elles ne sont pas encore prêtes à les abandonner parce que ce qui est primordial pour elles, c'est la satisfaction des besoins fondamentaux et non la recherche de bien-être.



## BIBLIOGRAPHIE

- BOUJU, J., & OUATTARA, F., (2002), « Une anthropologie politique de la fange. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) », in *Programme de recherche Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain, Action de recherche n ° 4*, SHADYC (Marseille)-GRIL (Ouagadougou).
- DUBAR, C., (2002), *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, (3<sup>ème</sup> édition).
- ELA, J.-M., (1983), *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- JAGLIN, S., (1995), *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983- 1991)*, Paris, Karthala–ORSTOM.
- JEUDY, H.-P., (1991), « Le choix public du propre. Une propriété des sociétés modernes », *Annales de la Recherche urbaine*, n ° 53, décembre, p. 102-107.
- L'OPINION, (2007), dossier « Curage des caniveaux à Ouagadougou. Les riverains bouchent, le maire débouche », *Hebdomadaire* n ° 516 du 29 août au 04 septembre.
- LE PAYS, (2004), « Secteur 28. Le cadre de vie en danger », rubrique "Ombres et lumières", *quotidien d'information*, n ° 3258 du 24 novembre.
- LE ROY, E., (1998), « L'espace et le foncier trois représentations qui éclairent en Afrique l'histoire de l'humanité et la complexité des solutions juridiques », paru dans *Intercoopérant*, 5 p.
- NEVEU, C., (1997), « Anthropologie de la citoyenneté » in M. Abélès et H.-P. Jeudy (éds), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, pp. 69-90.
- PIERRE, M., (2002), « Introduction : déchets et identités », in Pierre M., (coord.), *Les déchets ménagers entre privé et public : approches sociologiques*, Paris, l'Harmattan, p. 11-17.
- SIDWAYA, (2007), « Développement urbain oui, mais culture urbaine d'abord », *Quotidien d'information burkinabè*, n ° 5969 du 9 août.
- TRAORE, M., (2011), « Le "sale" et le "propre" : modes de gestion des déchets ménagers et logiques identitaires à Ouagadougou », Thèse de Doctorat en Anthropologie, Université de Poitiers.